



Compte-rendu

Séance du conseil municipal

Mardi 07 Juillet 2020 à 19h00

Présents :

Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal, Mme CORDONNIER-CORNEVIN Barbara, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, M. DESGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. JOURNET Didier, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, Mr LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, M. LAIES Benoit ayant donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Absent : M. GODART Olivier,

Assistaient également : M. Maksud Léo, Directeur général des services, Mme Braquet Sophie, Directrice des services techniques, Mme Bouché Alexia, Responsable du pôle Enfance, Sport, Culture et Mme Canneaux Marie, Secrétaire de direction.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame BERGERY Marie-Claude est désignée à l'unanimité.

INFORMATION DU MAIRE

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un point récapitulatif des projets et travaux en cours.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

I- Affaires foncières

- Bail emphytéotique avec l'EDPAMS avec présentation en amont du projet

Dans un premier temps, l'EDPAMS a présenté son projet en cours de séance du Conseil municipal.

Dans un second temps, il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le projet de bail joint à la convocation des conseillers municipaux
- De CHARGER le Maire ou un adjoint de signer tous les actes à intervenir.

Vote unanime.

- Bail emphytéotique avec le Club de Rugby

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le projet de bail emphytéotique tel qu'annexé à la convocation des conseillers municipaux,
- De CHARGER le Maire de finaliser le projet de bail,
- De CHARGER le Maire ou un adjoint de signer tous les actes à intervenir.

M. COURVOISIER CLEMENT, Président du club de rugby ne prend pas part au vote.

Vote unanime.

II - Affaires générales

- Information sur les suites au rapport de la chambre régionale des comptes

En application des dispositions de l'article L.211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes Grand Est a examiné certains aspects de la gestion de la Commune nouvelle de Vouziers durant les exercices 2016 et suivants.

Cet examen de gestion a fait l'objet d'un rapport d'observations définitives transmis à la Commune le 9 juillet 2019 ; il a été communiqué au Conseil Municipal du 23 septembre 2019 qui en a pris acte, conformément à l'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières.

L'ordonnateur doit dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport en Conseil Municipal, présenter un rapport devant ce même Conseil pour détailler les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Après explications des réponses de l'ordonnateur, Il a été proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette réponse qui sera transmise à la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal de Vouziers a pris acte de la réponse de l'ordonnateur

- Désignation représentants Dynamic Argonne

Le Maire propose au Conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil d'administration de cette association.

Proposition : Yann DUGARD, Maire, Titulaire et Nathalie MAROTEAUX, Adjointe, Suppléante.

Vote unanime.

- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La Commune doit constituer dans les 2 mois suivant son renouvellement la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La désignation et le vote des noms soumis à l'Administration fiscale sont donc soumis au conseil municipal, étant précisé que le choix définitif des titulaires et suppléants relève de l'Administration fiscale.

Proposition du Maire :

Pour les titulaires	
WEIRIG	Lysiane
ADAM	Claude
BIZET	Gisèle
DAUMONT	Jean-Pierre
BROYER	Jean
TRISTANT	Jacky
LESCOUET	Marina
LELOUP	Olivier
DEU	Jean-Luc
LABBE	Christian
LAMPSON	Jean-Marc
NOIRET	Jacques
HUET	Eric
BOLY	Francis
CLOT	Cécile
DION	Pascale
SCHMIT	Bernard
BEZU	Fabien
COLSON	Pascale
BREMONT	Joel

Pour la suppléance	
MAES	Pierre
THOMAS	Alain
LABBE	Gervais
BARDIAUX	Fraçois
MOUSSAROC	André
MARX	Huguette
POULAIN	Audrey
MALLET	Paul
LEMOINE	Christophe
FELIX	Hervé
LAGARDE	Elise
PERCEBOIS	Christelle

Vote unanime.

III - Lotissement :

- Choix des noms de rues du futur lotissement La Garenne II

Une proposition est faite en en séance par la présidente de la Commission communication qui s'est réunie le 26 Juin 2020 suite à la consultation de la population qui a duré jusqu'au vendredi 26/06.

Proposition : Rue de la Liberté et rue de la Sagesse.

Vote : 22 Voix pour et 7 Abstentions (M. COLSON Pascal, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. JOURNET Didier, M. MACHINET Jean Baptiste).

- Avenant sur le lot 2 du marché de travaux du lotissement La Garenne II

Après présentation des modifications de l'avent au lot n° 2 du lotissement LA Garenne II

Le coût final des travaux du lot 2 est de 294 813,00 € HT, soit 5 829,37 € HT de plus que le montant maximum initial du marché. Les travaux du lot 3 restent inchangés.

Globalement, le coût des travaux sera de 416 018,40€ HT (au lieu des 414 778,40 € HT prévus), soit une hausse de 1 240€ (0,29%) liée notamment à l'amorçage de la phase 2 des travaux au vu de la création de l'aire de retournement provisoire.

Le maire propose au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la passation d'un avenant modifiant le montant du marché pour le lot 2.
- D'AUTORISER le Maire ou son adjoint à signer tous les actes à intervenir

Vote : 22 Voix pour et 7 Abstentions (M. COLSON Pascal, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. JOURNET Didier, M. MACHINET Jean Baptiste).

IV – Travaux

Eau/Assainissement :

- Rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable – Année 2019

L'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 , repris dans l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les entreprises titulaires d'une convention ou d'un contrat de délégation de service public doivent, tous les ans, transmettre à la collectivité un rapport d'activité.

Dès la communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. Celle-ci est chargée non pas de l'approuver mais de prendre acte des informations contenues dans le rapport.

Le maire présente le rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable et propose DE PRENDRE ACTE du compte rendu technique et financier de VEOLIA, délégataire du service public d'eau potable, sur le périmètre de la commune historique de Vouziers.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire concernant le service public d'eau potable

- Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement – Année 2019

L'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 , repris dans l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que les entreprises titulaires d'une convention ou d'un contrat de délégation de service public doivent, tous les ans, transmettre à la collectivité un rapport d'activité.

Dès la communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. Celle-ci est chargée non pas de l'approuver mais de prendre acte des informations contenues dans le rapport.

Le maire présente le rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement et propose DE PRENDRE ACTE du compte rendu technique et financier de VEOLIA, délégataire du service public d'assainissement, sur le périmètre de la commune historique de Vouziers.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire concernant le service public d'assainissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La Secrétaire de Séance,

Marie Claude BERGERY

